

Réunion du Conseil d'Administration du 12 MAI 2025

Présents : F. DUPUIS, V. PAGNAULT, C. DUMAS, C. BONNE, H. PUSSAULT,
D. BAISNEE, C. MOREAU, JL.PREVOST, L. MOURGUES

Excusée : C. GAILLARD

Ordre du jour :

- 1 – Sortie d'une journée à « la Rochelle » : 19 Juin 2025
- 2 – Fête de la plage : 21 Juin 2025
- 3 – Heures musicales de l'Abbaye : du 28 Août au 31 Août 2025
- 4 – Assemblée générale : 6 Septembre 2025
- 5 – Journée des Associations : 7 Septembre 2025
- 6 – Discussion sur la randonnée publique : 12 Octobre 2025 (banderoles, flyers...)
- 7 – Information sur les subventions allouées par la Mairie
- 8 – Questions diverses

1/ Sortie à la Rochelle : Jeudi 19 Juin 2025

Budget :

- adhérents : 35 €
- accompagnants : 40 €

Les LPP prendront en charge le vin, le café et les 5 € pour le repas « adhérents »

Ce point est validé par le CA, les convocations vont suivre.

La clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} Juin 2025.

En ce qui concerne les déplacements, chaque voiture se gèrera pour les frais de carburant.

2/ Fête de la plage : 21 Juin 2025

Christine fait un compte rendu rapide de la réunion préparatoire à cet évènement.

Les LPP proposeront une marche d'environ 8 km, à titre gratuit.

Hubert, Claudie, Lionel, sont volontaires pour mener cette randonnée.

Il sera nécessaire d'améliorer la signalétique notamment pour le point de départ.

3/ Heures musicales

Elles sont programmées du 28 Août au 31 Août 2025.

Pour la commune de LIGUGE, la date précise nous sera communiquée par la responsable de l'organisation.

Lionel, Hubert, Valérie et Christine sont volontaires pour mener une petite randonnée, de 7 à 8 km environ.

4/ Assemblée générale : 6 Septembre 2025

Elle se tiendra sous le préau de Givray (réservé à ce jour)

Le tarif pour le repas, sera de 10 € pour les adhérents et 15 € pour les accompagnants.

La formule, pour le repas, sera identique à celle de l'année dernière.

L'ordre du jour sera à définir mais sont déjà prévus : rapport moral, rapport financier et autres...

5/ Journée des Associations : 7 Septembre 2025

Nous attendons les modalités qui seront adressées par la Mairie.

Déjà, Lionel et Christian M se sont portés volontaires pour la tenue du stand.

6/ Randonnée publique : 12 Octobre 2025

Les 3 circuits partiront de GIVRAY.

Le plus urgent à ce jour c'est la validation des parcours afin de lancer les flyers et la communication dans la foulée.

J. Luc a présenté au CA les trois parcours que ce dernier a validé mais ces circuits seront présentés à Nelly, Michel et Michel Vaugeois pour avis.

Il n'y aura pas d'information à faire auprès des Mairies des communes avoisinantes, les randonnées restant sur LIGUGE.

Il est noté que les flyers doivent être allégés ; Valérie et Delphine proposeront un projet qui sera validé par le Bureau ; il sera demandé à Michel Vaugeois de l'aide pour la mise en forme.

Pour la logistique, 2 tivolis parapluie sont prévus pour le ravitaillement qui se tiendra à la « Brassaise » ainsi que l'achat éventuel d'autres matériels.

Il est évident qu'en fonction d'une météo défavorable au cours des jours précédant la randonnée, les circuits pourraient être modifiés.

7/ Subvention Mairie

Fatima informe le CA du montant des subventions allouées par la Mairie

- 200 € : subvention de fonctionnement

- 300 € : subvention pour les « projets 2025 »

8/ Questions diverses

- article de presse : ce dernier paraîtra dans le prochain bulletin municipal

- séjour dans le Médoc : 14 personnes sont inscrites ; un mail sera adressé aux participants pour préciser l'heure de départ, lieu....

- Banque : Valérie informe le CA qu'elle va prendre rendez-vous avec une autre banque que le Crédit Agricole, notamment le Crédit Mutuel pour revoir certaines conditions, à savoir les frais de gestion (4 € par mois depuis le 01/01/2025) et autres ainsi que l'assurance annuelle. Cette question est validée par le CA.

- Marche pour l'enfant « SORENZA », les LPP n'ont pas été recontactés cette année pour renouveler la randonnée.

- Site LPP : un projet de questionnaire va être adressé aux adhérents afin de faire un point sur la consultation du site, la nécessité d'avoir un site, l'utilisation du site....

- dernier point : remarque d'Hubert : il mentionne que souvent, après les randonnées extérieures du jeudi, un goûter est offert par les organisateurs de la randonnée. Il pense qu'il faudrait garder le caractère exceptionnel et non systématique.

Le CA répond que ces goûters sont organisés par les meneurs mais bien évidemment il n'y a aucune obligation de la part des organisateurs.

La majorité des membres du CA comprend la remarque faite.

Fin de la séance du Conseil d'Administration.